

# COMPTES ANNUELS 2017

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Codes	31/12/2017 en €	31/12/2016 en €
Frais d'établissement	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>21/28</b>	<b>102.465.443,96</b>	<b>95.656.647,38</b>
Immobilisations incorporelles	21	247.531,37	160.503,37
Immobilisations corporelles	22/27	102.184.640,17	95.406.284,34
Terrains et constructions	22	64.239.639,13	67.424.121,53
Installations, machines et outillage	23	23.380.022,11	21.440.928,92
Mobilier et matériel roulant	24	2.167.038,04	1.341.887,89
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	12.397.940,89	5.199.346,00
Immobilisations financières	28	33.272,42	89.859,67
Entreprises liées	280/1		
Participations	280		
Créances	281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
Participations	282		
Créances	283		
Autres immobilisations financières	284/8	33.272,42	89.859,67
Actions et parts	284		
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	33.272,42	89.859,67
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>170.068.363,42</b>	<b>150.693.510,92</b>
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Stocks	30/36		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés sur achats pour stocks	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	37.950.690,09	36.765.866,32
Créances commerciales	40	11.846.087,97	12.791.779,62
Autres créances	41	26.104.602,12	23.974.086,70
Placements de trésorerie	50/53	75.000.273,96	20.000.000,00
Portefeuille investissements	50		
Autres placements	51/53	75.000.273,96	20.000.000,00
Valeurs disponibles	54/58	38.706.039,86	78.746.258,07
Comptes de régularisation	490/1	18.411.359,51	15.181.386,53
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>272.533.807,38</b>	<b>246.350.158,30</b>

PASSIF	Codes	31/12/2017 en €	31/12/2016 en €
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>212.524.406,53</b>	<b>187.957.684,34</b>
Capital	10	145.000.000,00	145.000.000,00
Capital souscrit	100	145.000.000,00	145.000.000,00
Capital non appelé	101		
Primes d'émission	11		
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	51.722.838,36	51.722.838,36
Réserve légale	130	2.935.099,57	2.935.099,57
Réserves indisponibles	131		
Pour actions propres	1310		
Autres	1311		
Réserves	132		
Réserves disponibles	133	48.787.738,79	48.787.738,79
Bénéfice (Perte) reporté (+)/(-)	14	13.732.368,17	-8.765.154,02
Subsides en capital	15	2.069.200,00	
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS</b>	<b>16</b>	<b>17.004.528,63</b>	<b>16.036.743,96</b>
Provisions pour risques et charges	160/5	17.004.528,63	16.036.743,96
Pensions et obligations similaires	160	2.460.400,00	2.706.400,00
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162	10.983.000,00	10.038.500,00
Obligations environnementales	164		
Autres risques et charges	164/5	3.561.128,63	3.291.843,96
Impôts différés	168		
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>43.004.872,22</b>	<b>42.355.730,00</b>
Dettes à plus d'un an	17	642.968,16	585.198,16
Dettes financières	170/4		
Emprunts subordonnés	170		
Emprunts obligataires non subordonnés	171		
Dettes de location-financement et assimilées	172		
Établissements de crédit	173		
Autres emprunts	174		
Dettes commerciales	175		
Fournisseurs	1750		
Effets à payer	1751		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	642.968,16	585.198,16
Dettes à un an au plus	42/48	36.298.478,35	31.329.727,96
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Établissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	15.168.745,21	6.694.621,79
Fournisseurs	440/4	15.168.745,21	6.694.621,79
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	21.129.733,14	24.635.106,17
Impôts	450/3	1.103.255,11	5.565.097,42
Rémunérations et charges sociales	454/9	20.026.478,03	19.070.008,75
Autres dettes	47/48		341.688,57
Comptes de régularisation	492/3	6.063.425,71	10.440.803,88
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>272.533.807,38</b>	<b>246.350.158,30</b>

COMPTE DE RÉSULTATS		Codes	31/12/2017 en €	31/12/2016 en €
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/76A</b>	<b>236.520.655,69</b>	<b>227.043.389,85</b>
	Chiffre d'affaires	70	234.766.419,41	224.038.291,38
	Augmentation (réduction) des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+)/(-)	71		
	Production immobilisée	72		
	Autres produits d'exploitation	74	1.452.979,90	2.605.358,91
	Produits d'exploitation non récurrents	76A	301.256,38	399.739,56
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		<b>60/66A</b>	<b>214.126.339,88</b>	<b>200.745.275,58</b>
	Approvisionnements et marchandises	60		
	Achats	600/8		
	Réduction (augmentation) des stocks (+)/(-)	609		
	Services et biens divers	61	74.073.612,70	67.330.257,03
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	124.612.400,94	116.057.753,69
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	13.120.655,38	14.004.841,57
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	362.728,22	-128.639,84
	Provisions pour risques et charges - Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/7	967.784,67	587.694,91
	Autres charges d'exploitation	640/8	735.687,37	2.886.841,00
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	253.470,60	6.527,22
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		<b>9901</b>	<b>22.394.315,81</b>	<b>26.298.114,27</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>75/76B</b>	<b>141.434,71</b>	<b>129.884,59</b>
	Produits financiers récurrents	75	141.434,71	129.884,59
	Produits des immobilisations financières	750		
	Produits des actifs circulants	751	246,58	108,16
	Autres produits financiers	752/9	141.188,13	129.776,43
	Produits financiers non récurrents	76B		
<b>Charges financières</b>		<b>65/66B</b>	<b>38.228,33</b>	<b>23.926,02</b>
	Charges financières récurrentes	65	38.228,33	23.926,02
	Charges des dettes	650	14.607,59	352,50
	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises) (+)/(-)	651		
	Autres charges financières	652/9	23.620,74	23.573,52
	Charges financières non récurrentes	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		<b>9903</b>	<b>22.497.522,19</b>	<b>26.404.072,84</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		<b>780</b>		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		<b>680</b>		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		<b>67/77</b>		
	Impôts	670/3		
	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		<b>9904</b>	<b>22.497.522,19</b>	<b>26.404.072,84</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		<b>789</b>		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		<b>689</b>		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		<b>9905</b>	<b>22.497.522,19</b>	<b>26.404.072,84</b>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		Codes	31/12/2017 en €	31/12/2016 en €
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	13.732.368,17	-8.765.154,02
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	22.497.522,19	26.404.072,84
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-8.765.154,02	-35.169.226,86
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		<b>791/2</b>		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		<b>691/2</b>		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	13.732.368,17	-8.765.154,02
Intervention d'associés dans la perte		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		<b>694/6</b>		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

# RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

## ACTIF

### FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution et frais de premier établissement sont pris en charge directement dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les frais de restructuration sont activés pour autant qu'il s'agisse de dépenses nettement circonscrites, relatives à une modification substantielle de la structure ou de l'organisation de la société et que ces dépenses soient destinées à avoir un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société.

Ces frais font l'objet d'amortissements par tranches annuelles de 20 %.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les redevances pour brevets et licences sont reprises sous cette rubrique et subissent un taux d'amortissement annuel linéaire de 20 %.

Les études sont par contre prises en charge directement via le compte de services et biens divers approprié (à partir de l'année 2000).

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires qui comportent pour les grands projets, outre les impôts non récupérables et les frais de transport, les honoraires des architectes et des bureaux d'études (de stabilité, de techniques spéciales, de sécurité et de contrôle).

Les amortissements sont pratiqués de manière linéaire, le mois de mise en service correspondant à la première tranche mensuelle d'amortissement, tenu compte du taux figurant au tableau des amortissements.

Les immobilisés sont considérés comme mis en service soit à la date du procès-verbal de réception provisoire (à cette date, ils peuvent sortir de la rubrique « Immobilisations corporelles en cours » à laquelle ils avaient été versés et être comptabilisés sur le compte spécifique), soit à la date de livraison du bien.

Par exception, Belgocontrol peut prévoir des amortissements sur « immobilisés en cours », lorsque la mise en service a lieu avant la réception provisoire ; dans ce cas, il est tenu compte de la date réelle de mise en service.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Entreprises liées

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition.

A la fin de chaque exercice, l'évaluation est revue en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue.

Des réductions de valeur sont actées pour les immobilisations financières pour lesquelles une dépréciation durable est constatée ou pour lesquelles le remboursement est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Des reprises de réductions de valeur sont effectuées à concurrence des dites réductions si une plus-value durable est ultérieurement constatée.

Lorsque la valeur estimée est supérieure à la valeur en écriture aucune modification n'est, en principe, apportée à la valeur comptabilisée.

## CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de la clôture est inférieure à la valeur comptable - et pour autant qu'il s'agisse d'une dépréciation durable - ou lorsque leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les règles d'évaluation concernant les devises leur sont appliquées.

## STOCKS

Les fournitures achetées représentent un caractère subsidiaire par rapport à la rubrique du «Coût des ventes et prestations». Elles sont imputées dans les « Services et biens divers » et sont donc prises intégralement en charge au moment de leur livraison.

## CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition et subissent les mêmes règles d'évaluation que les créances à plus d'un an.

## PASSIF

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles, notamment :

- > Les charges inhérentes aux gros entretiens et réparations ;
- > Les risques nés pendant l'exercice de pertes ou charges futures nettement précisées ;
- > Les pertes ou charges de nature nettement précisée, nées pendant l'exercice, mais dont le montant ne peut encore qu'être estimé ;
- > Les engagements résultant de conventions individuelles conclues avec les membres du personnel, ayant un caractère définitif et concrétisés par des conventions conclues dans le cadre de mesures de restructuration ;
- > Le risque de pertes du fait que Belgocontrol est liée à un plan de performance dans lequel, en ce qui concerne le volet efficacité économique, les tarifs pour l'activité 'en route' sont fixés pour une période de référence. Sur base des actualisations annuelles des prévisions d'évolution du trafic, nous calculons pour les années qui restent dans la période de référence les pertes dues au risque lié au trafic et qui sont à notre charge.

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

- > Les placements de trésorerie sur comptes à terme sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ;
- > Les placements en titres négociables sont évalués à la valeur du marché qui mesure utilement le rendement du placement pour la période couverte à la date du rapport ;
- > Les titres non négociables sur le marché qui ont une valeur de remboursement fixe sont évalués en supposant un taux de rendement constant jusqu'à leur échéance.

## COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Cette rubrique contient :

- > Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle ;
- > Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les provisions constituées au cours d'exercices antérieurs sont revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

### DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les dettes sociales et salariales sont valorisées conformément à la réglementation sociale et fiscale en vigueur et aux accords conclus avec les organisations représentatives des travailleurs.

Les règles d'évaluation concernant les devises leur sont appliquées.

## COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

La rubrique contient :

- > Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice ;
- > Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit de l'exercice ultérieur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLICABLES À L'ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération.

En fin d'exercice, tant les immobilisations (incorporelles, corporelles ou financières) que les autres actifs et passifs pour la fraction des soldes de ces comptes exprimée ou d'origine en devises, reste convertie au taux de change appliqué lors de leur comptabilisation.

#### Commentaire:

#### **C 6.10. Résultats d'exploitation - Pensions**

En application de l'article 85, alinéa 2, de l'A.R. du 30 janvier 2001, nous avons adapté la rubrique «Frais de personnel – Pensions de retraite et de survie» de l'annexe C.6.10 aux caractéristiques propres de notre entreprise. Ce poste enregistre la cotisation de 35% versée à l'Etat, en fonction de la valeur actuelle des droits de pensions acquis et futurs des membres du personnel statutaire actif.

#### **Commentaires supplémentaires à l'annexe C.6.10 et au BILAN SOCIAL C.6. «Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel»**

Belgocontrol a introduit une déclaration DIMONA pour ses travailleurs statutaires qui ne sont pas liés par un contrat de travail (ce qui implique par conséquent que la loi sur les contrats de travail n'est pas d'application); il sont mentionnés depuis la création de Belgocontrol dans le bilan social en tant que travailleurs à durée indéterminée.

### Commentaire sur les coûts de fin de carrière des contrôleurs aériens

Depuis longtemps, les contrôleurs aériens connaissent en Belgique, tout comme dans de nombreux autres pays européens, un système où ils sont mis en disponibilité durant un certain nombre d'années avant de prendre leur retraite. Dans ce système, on leur paye une partie importante de leur traitement sans qu'ils fournissent de prestations en contrepartie mais les agents restent à disposition de Belgocontrol. Le coût de ce système reste à charge de l'entreprise qui le comptabilise dans l'assiette de coûts qui est alors imputée aux clients.

Depuis la création de Belgocontrol, les coûts de disponibilité relatifs aux contrôleurs aériens sont enregistrés dans les frais de personnel au moment du paiement de ces indemnités (principe de cohérence du compte rendu financier).

Conformément à la réglementation européenne applicable à la tarification des services de contrôle aérien, ces coûts de fin de carrière sont financés au même moment via la facturation aux clients. En application du principe comptable de 'matching', il y a une correspondance entre les coûts (indemnités payées aux contrôleurs aériens) et les recettes (refacturation des indemnités aux clients).

La loi du 31 juillet 2017 modifiant l'article 176 de la loi du 21 mars 1991 confirme qu'en ce qui concerne les obligations de provisions pour risques et charges pour la disponibilité et le congé préalable à la pension de son personnel Belgocontrol ne doit pas constituer de provision.